

➔ Demande de prise en charge

➔ Rencontre et évaluation de la **personne concernée** par l'infirmière coordinatrice qui évalue les besoins en soins (nature, fréquence) et en aides techniques (lit médicalisé, lève-malade...).

➔ Etablissement d'une **prescription médicale** précisant les besoins en soins d'hygiène.

➔ **Intervention des aides-soignants** en fonction de l'évaluation des besoins.

➔ **Réévaluation régulière des besoins** de la personne et adaptation de la prise en charge.

➔ **Le service fonctionne tous les jours**, y compris les week-end et les jours fériés. Le nombre de passage, la fréquence et la durée des interventions varient en fonction de l'état clinique du patient.

➔ Le service est **financé à 100 %** par la CPAM via un budget global accordé par l'ARS pour une capacité de 39 places, reconductible annuellement.

➔ Territoires d'intervention



➔ Contact

SSIAD ADMR

1 pl. du Ciné Théâtre | 30310 VERGEZE

☎ 04 66 35 53 43

☎ 06 30 58 54 51

✉ ssiad.rhony@fede30.admr.org

Version 10 du 24/02/2023



pour tous, toute la vie, partout



Services de Soins Infirmiers A Domicile



Secteurs SOMMIERES et RHONY-VIDOURLLE

PROXIMITÉ

QUALITÉ DE SERVICE

DIMENSION HUMAINE

DEPUIS 1945

Qui sommes-nous

Les services de soins infirmiers à domicile sont gérés par les associations du réseau ADMR, sous la directive de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

→ Prestations

Le SSIAD permet, sur prescription médicale, de bénéficier de :

→ **Soins d'hygiène générale et de confort personnalisés** effectués par des aides-soignants pour une aide partielle à la toilette avec préservation de l'autonomie et du lien social ou pour une aide totale adaptée aux besoins de la personne.

→ **Soins infirmiers** effectués par l'infirmier libéral du patient ayant signé une convention avec le SSIAD

→ **Suivi, surveillance et conseils** infirmiers réguliers sur les possibilités d'aide et équipements techniques nécessaires au maintien à domicile

→ **Coordination** avec les autres acteurs du maintien à domicile en collaboration avec l'entourage du patient

→ Objectifs

- Sauvegarder et restaurer l'autonomie
- Eviter une hospitalisation
- Faciliter le retour et le maintien à domicile après une hospitalisation
- Accompagner la personne, soutien psychologique et relationnel

→ Patients concernés

Le SSIAD intervient auprès de **personnes âgées de 60 ans ou plus, atteintes de maladie et/ou présentant une dépendance physique ou psychique**, vivant à domicile ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées ou en famille d'accueil.

→ L'équipe

- **Une infirmière coordinatrice** qui évalue et organise les soins et l'encadrement des aides-soignants
- **Une secrétaire** pour la gestion administrative des dossiers et l'accueil téléphonique

→ **Une équipe qualifiée d'aides-soignants** qui effectue les soins d'hygiène générale et de confort nécessaires aux actes de la vie quotidienne

→ **Un partenariat avec les infirmiers libéraux** pour les soins infirmiers prescrits.

→ Partenariats

Le SSIAD travaille en lien avec :

- les médecins prescripteurs (spécialistes, généralistes, ...)
- les CHU
- les professionnels paramédicaux
- les associations d'aide à domicile
- les STA (Services Territorialisés de l'Autonomie),
- le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination)
- les CCAS
- les résidences autonomie
- les EHPAD
- les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles